

COMPTE RENDU
Réunion Conseil Municipal
du 26-02-2015 à 20 h 15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Lydia HOUDELET, Anaïs DEGREEF, Frédéric SOUBEYRAND, Sylvain MAURIN, René VERGNES, Pascal MARCHANDIAU.

Absent excusé : Philippe TERRY

Pouvoir : Philippe TERRY à Jean-Pierre VIVIER

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h30.

Secrétaire de séance : Lydia HOUDELET

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion Service Général – Exercice 2014 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (14 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte de gestion du Service Général – Exercice 2014, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service Général – Exercice 2014 :

Il est fait lecture du compte administratif 2014 du Service Général qui est approuvé à l'unanimité (14 voix pour, M. le maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Résultat reporté :		108 035.13
Opérations de l'exercice :	439 874.05	509 541.56
Résultat de clôture :		177 702.64
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :		14 143.26
Opération de l'exercice :	304 392.04	375 368.75
Résultat de clôture :		85 119.97
Restes à réaliser :	52 860.66	2 009.01

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 – Service Général :

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 0.00 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 177 702.64 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Approbation du compte de gestion Service Assainissement – Exercice 2014 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (14 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte de gestion du Service Assainissement – Exercice 2014, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service assainissement – Exercice 2014 :

Il est fait lecture du compte administratif 2014 du Service Assainissement qui est approuvé à l'unanimité (14 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section d'exploitation :</u>		
Résultat reporté :		
Opérations de l'exercice :	46 092.47	45 863.99
Résultat de clôture :	228.48	
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :	86 295.44	
Opération de l'exercice :	97 464.48	105 113.42
Résultat de clôture :	78 646.50	
Restes à réaliser :	1 697.00	16 162.00

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Service Assainissement :

Considérant le déficit d'exploitation de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 0.00 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 0.00 € au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté ».

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 - Service général :

Autorisation est donnée à M. le Maire d'engager une dépense d'investissement de 661.00 € correspondant à des panneaux de signalisation « limitation de tonnage » à poser sur la route de Bobon. Celle-ci sera imputée à l'opération N° 157 et reprise au budget primitif général 2015.

Compte-rendu de la commission des travaux assuré par MM VIVIER et LEGER en partenariat avec MM MAURIN, MARCHANDIAU et SOUBEYRAND pour la partie isolation et régulation de chauffage du bâtiment scolaire.

2 devis ont été demandés pour l'isolation (Groupe GDI à 26200 Montélimar et Gibert à Tournon) ainsi que 2 devis (TTEC à Tain et M. Ghenia à Vion) pour la régulation. La commission des travaux étudiera ces devis avant de présenter à nouveau ce dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. En ce qui concerne les travaux suite aux dégâts d'orage de novembre 2014, autorisation de commencer a été donnée par le Conseil Général et la Préfecture sans pour autant avoir confirmation de l'attribution de subvention. L'entreprise EVTP aura en charge les travaux chemin de Varogne (1 010.00 € HT), et l'entreprise Bourdin, la remise en état d'une portion de route sur la voie communale dite route de Lemps (2 831.64 € HT). En ce qui concerne la réfection de la digue du ruisseau le Merdan, entre RD 86 et voie ferrée, ces travaux seront assurés par les employés municipaux, en période d'étiage du ruisseau.

Débat d'orientations budgétaires :

Le Conseil Municipal dans son intégralité s'est prononcé pour la réalisation, durant la mandature, d'un ERAC (salle des fêtes) et d'un city stade, sous réserve que des éléments imprévisibles ou obligations administratives ne remettent en cause les objectifs et tout en prenant en considération la diminution des dotations de l'Etat qui s'accompagnent de l'accroissement des charges diverse liées à certaines réformes.

Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par Hermitage Tournonais Communauté de Communes :

L'Etat représenté par la DDT a mis un terme à l'accompagnement des dossiers d'urbanisme au 31-12-2014 ce qui a contraint les communes à confier cette mission à la Communauté de Communes par le biais d'une convention. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, donne son accord pour la signature de cette convention.

Projet d'éclairage public 2015 :

Remplacement des ballons fluorescents restants, à savoir 7 ballons situés rue des Ecoles : A compter de cette année, ce type d'éclairage fluorescent est considéré comme obsolète. L'entreprise Eiffage, mandatée par le Syndicat Départemental des Energies, a communiqué à la commune un devis, d'un montant de 4 563,04 € HT, dépense subventionnée à 50 % par le SDE. Une rencontre avec la Sté Eiffage est prévue afin d'obtenir certaines précisions techniques.

Temps d'Activité Périscolaires (TAP) :

Un sondage auprès des parents d'élèves a été mis en place par les parents d'élèves élus, sondage aux résultats parfois difficiles à analyser. Après une longue discussion, et un vote à bulletin secret (11 pour le maintien, 2 pour le changement, 2 bulletins nuls), les horaires actuellement en place (13h20-14h05) devraient être reconduits à la rentrée prochaine. Cette information sera communiquée aux parents d'élèves lors du Conseil d'Ecole du lundi 2 mars.

Plan Communal de Sauvegarde :

Les travaux sont en cours de finalisation, un exercice de simulation aura lieu dans la commune le vendredi 13 mars.

Convention pour la mise en place de la signalétique de l'AOC St Joseph :

Demande a été faite par le Syndicat des Vignerons de l'AOC St Joseph pour la mise en place d'un panneau rappelant le positionnement de la commune au sein de l'aire AOC St Joseph. Le Conseil Municipal dans son intégralité donne son accord pour signer cette convention autorisant le Syndicat des Vignerons AOC St Joseph à installer un panneau sur le domaine municipal, en l'occurrence au bas de l'Allée des Platanes, devant la maison de Mr DESFONDS, à proximité immédiate du pressoir, le Syndicat des Vignerons prenant en charge l'intégralité des frais liés à cette implantation, ainsi que son entretien.

**Logements communaux rue des Ecoles –
Participation aux frais de chauffage - Période d'octobre à décembre 2014 :**

Il sera demandé la participation suivante :

Syndicat Mixte Ardèche Verte : 316 €

Mme Chantal LAURIER : 112 €

Convention cadre de participation financière entre la Commune et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) :

M. le Maire informe les élus que le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents territoriaux. A l'issue de cette information, le Conseil Municipal se prononce, dans son intégralité, pour la signature de la convention pour des actions de formation donnant lieu à une participation financière de la collectivité hors cotisation.

Divers :

- Stationnement : prochainement seront mis en place des panneaux rappelant que la durée du stationnement devant les 2 commerces du centre bourg ne devra pas dépasser 15 minutes ;

- Voitures tampons : certains véhicules demeurent stationnés dans l'allée des Platanes ou sur le parking attenant à cette allée, durant de nombreux jours. Il est rappelé que tout véhicule ne peut rester sur une même place de stationnement au-delà de 7 jours, passé ce délai, les services de Gendarmerie seront habilités à verbaliser.

- Prévention Routière : la journée de la Prévention Routière au sein de l'école se déroulera le mardi 31 mars. La commune prendra en charge les repas cantine des gendarmes, les élus susceptibles de les accompagner acquitteront leur propre repas.

- Recensement : David BONNET, coordonnateur, fait un compte-rendu de l'opération qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions, grâce à la compréhension de la population et la compétence et la disponibilité des agents recenseurs : Mmes Isabelle Bobichon et Sylvie Camus.

Les résultats officiels n'ont pas encore été transmis par l'INSEE, mais d'ores et déjà, la commune a l'assurance que la population vionnaise n'atteindra pas les 1 000 habitants.

- Demandes de subventions : divers organismes sollicitent régulièrement la commune. Les demandes de : Association Clowns Z'Hôpitaux antenne de Romans, AFM TELETHON, L'Outil en Main de l'Ay-O-Doux d'Eclassan, association Mosaïque d'Etables sont examinées par le Conseil Municipal qui dans son intégralité souhaite ne pas donner suite. En ce qui concerne l'Association Plein les Yeux (collecte de bouchons), la demande sera examinée lors du vote du budget.

- SCOT du Grand Rovaltain : M. le Maire informe l'assemblée que pour des raisons diverses, l'approbation du schéma ne pourra intervenir en 2015, le report est prévu en 2016.

- Le SDE (Syndicat Départemental des Energies) se propose de faire une étude et éventuellement une commande d'achat groupé auprès du fournisseur d'électricité proposant les meilleurs tarifs. Les résultats de l'étude, avant commande, seront communiqués à la commune représentée par Mrs LEGER, MAURIN et SOUBEYRAND.

- Matinée nettoyage : A l'initiative de la Communauté de Communes, cette opération se déroulera le samedi 21 mars, rendez-vous est donné à 8h30 devant la mairie, gants et sacs poubelle seront fournis aux volontaires par la Communauté de Communes. Le secteur à « nettoyer » comprendra en priorité le périmètre de la ViaRhôna, d'Arras à Lemps. Cette opération concerne toutes les Vionnaises et Vionnais soucieux de l'environnement.

- Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : Un planning de « tour de garde » du bureau de vote est élaboré.

- Elections Régionales : Elles devraient se dérouler un dimanche en décembre 2015. En conséquence, il est d'ores et déjà prévu que le repas du CCAS se tiendra non plus un dimanche, mais un jour de semaine, à définir.

- Nettoyage de l'église : En concertation avec les membres du Comité Paroissial, il est prévu de procéder à un « grand ménage » à l'église St Martin. La commune s'engage à prendre en charge la location d'un aspirateur professionnel sur 1 jour (maxi 2 jours), le personnel de voirie apportera son concours sur 1 journée. Il serait souhaitable que cette opération rassemble le maximum de bonnes volontés afin de réduire au maximum les frais de location et le « blocage » du personnel municipal.

- Pétition en faveur de la mise en place d'un distributeur de pain à Bobon : 27 personnes résidant sur Bobon et les écarts ont signé une pétition par laquelle il est demandé que Mr HERVE, boulanger à Arras, soit autorisé à mettre en place un distributeur de pain sur le hameau de Bobon. Le 17 février, Monsieur HERVE a rencontré le maire et 2 adjoints (Mme SOUBEYRAND et Mr VIVIER) en mairie. Après que ce dernier ait exprimé son souhait d'installer un distributeur de pain sur le domaine public à Bobon, les élus lui ont demandé de leur faire parvenir, avant le 26 février, un courrier sollicitant cette autorisation. Faute de pouvoir donner lecture de cette demande en réunion du Conseil Municipal (aucun courrier n'est parvenu à ce jour en mairie), les conseillères et conseillers, à l'unanimité, ont décidé de ne pas donner suite à la pétition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

VION, le 05 mars 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

